

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 480

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« prévention »,

insérer les mots :

« et de bilan personnalisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

La population des patients ayant été atteints par un cancer est de plus en plus importante, qu'il s'agisse de patients qui n'ont plus de traitement (après cancer) ou de patients qui ne sont plus traités que par hormonothérapie (phase de rétablissement). En effet, si le taux d'incidence du cancer reste relativement stable chez l'homme et augmente chez la femme depuis 1990, les taux de mortalité diminuent dans les deux sexes (- 2 % pour les hommes et -0,7 % pour les femmes entre 2010 et 2018 selon la Ligue contre le cancer). 3,8 millions de Français vivent avec le cancer et 160 000 en décèdent chaque année (données de la Ligue contre le cancer).

Si la population ces patients doit être concernée par les rendez-vous de prévention, il est nécessaire d'adapter ces rendez-vous aux besoins spécifiques de cette population en matière de prévention. Inclure un objectif de bilan aux consultations de prévention permet de prendre en compte les besoins spécifiques des populations concernées.

Le terme de « bilan » permet par ailleurs de couvrir plus largement les besoins de l'ensemble de la population au moment de ces consultations qui, pour permettre de proposer des mesures de

prévention efficaces, doivent proposer dans un premier temps un bilan sur les pratiques et mesures de prévention déjà mises en place par chaque personne concernée.